

CONTACT

Tél. : 05.87.49.33.31

Email : ifsi@ch-tulle.fr

Site internet : www.ifsitulle.fr

LIEU DES FORMATIONS

IFPS du Centre Hospitalier
Cœur de Corrèze
18, rue du 9 juin 1944
19000 TULLE



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Pôle formation continue
Centre Hospitalier Cœur de Corrèze – Tulle

Programme des formations
Année 2026

N° agrément : 74 19 P0018 19

La responsabilité pédagogique de la formation continue est assurée par la Directrice de l'institut, Madame Laurence BLANCO.

Les formations sont proposées, organisées et réalisées par l'équipe pédagogique de l'IFPS.

Le secrétariat est assuré par : Laetitia CEAUX et Frédérique ROUSSET, secrétaires.

Des professionnels ayant des compétences spécifiques en regard des besoins exprimés peuvent intervenir dans chaque formation.

ORGANISATION DES FORMATIONS

Les formations proposées se déroulent à l'IFPS du Centre hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle – 18, rue du 9 juin 1944 – 19000 Tulle

Les tarifs portés sur chaque fiche sont fermes et définitifs jusqu'au 31 décembre 2026. Ils sont révisables tous les ans au 1^{er} janvier.

Le prix des repas n'est pas inclus dans le prix de la formation. Les participants peuvent se restaurer sur le restaurant Universitaire et Inter-entreprises (en face de l'institut) ou à proximité.

INSCRIPTION

Notre catalogue 2026 est disponible au format PDF sur notre site internet. **La fiche d'inscription est téléchargeable** sur le site www.ifs-tulle.fr

Pour les établissements

Nous vous demandons de bien vouloir inscrire vos agents en retournant au secrétariat de l'institut (par mail ou voie postale) la fiche d'inscription disponible sur notre site internet.

Pour les professionnels de santé libéraux

S'inscrire à partir du site internet : www.mondpc.fr et si besoin, prendre contact avec le secrétariat de l'Institut. Afin de faciliter l'organisation des sessions, nous vous demandons de procéder aux inscriptions dès que vous avez connaissance des demandes.

En effet, une session proposée ne pourra être ouverte que si elle reçoit un nombre minimum d'inscriptions (variable selon la nature de la session).

Annulation

Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit par courrier ou e-mail.

Elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation.

Passé ce délai, 50% du montant de la participation ou 100% en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements seront admis jusqu'au premier jour de la formation.

LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

L'IFPS du Centre hospitalier Cœur de Corrèze de Tulle a été certifié QUALIOPI en novembre 2020.

L'équipe pédagogique de l'IFPS est en mesure de proposer des programmes éligibles au DPC sur différentes thématiques en lien avec l'amélioration des pratiques professionnelles.

Être organisme proposant des programmes DPC (ODPC) requiert une capacité pédagogique et méthodologique à construire et mettre en œuvre ces programmes, ainsi que des références et intervenants de qualité.

Missions des tuteurs Infirmiers, aides-soignants et manipulateurs d'électroradiologie médicale dans l'encadrement des stagiaires

CONTACT

Tél. : 05.87.49.33.31

Email : ifsi@ch-tulle.fr

Site internet : www.ifsitulle.fr

LIEU DE LA FORMATION

IFPS du Centre Hospitalier
Cœur de Corrèze
18, rue du 9 juin 1944
19000 TULLE

DUREE DE LA FORMATION

4 jours

DATES FORMATIONS

1^{ère} session :

10 - 11 mars et 21 - 22 mai 2026

2^{ème} session :

14 - 15 octobre et 24 - 25
novembre 2026

TARIF

700 € par participant

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION DE FORMATION

7 aides-soignants

7 infirmiers

7 manipulateurs d'électroradiologie
médicale

PUBLIC CONCERNE

Aide-soignant

Infirmier

Manipulateur d'électroradiologie
médicale

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'IFPS

ORIENTATIONS PRIORITAIRES VISEES

- Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
- Innover en matière de formation des professionnels
- Maitrise de stage et tutorat

CONTEXTE

Une place prépondérante est donnée aux apprentissages en stage. En effet, il est nécessaire de travailler sur les conditions à mettre en place pour permettre un questionnement optimum sur les pratiques, et de créer une collaboration efficace et pérenne avec les professionnels de terrain.

- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant conforte la professionnalisation par l'acquisition de 5 blocs de compétences. Il renforce l'accompagnement du tuteur pour l'acquisition de 11 compétences en stage clinique.
- Depuis 2009, dans la logique du cursus licence, master, doctorat, tous les IFSI appliquent le référentiel de formation défini par l'arrêté du 31 juillet 2009 conduisant au diplôme d'état d'infirmier. Cette réforme est basée sur le développement des compétences, avec une valorisation de l'apprentissage par l'expérience en stage clinique.

OBJECTIFS

Intégrer la dimension d'encadrement de la fonction tutorale en développant :

- La compétence pédagogique : le tuteur accompagne les apprenants, il évalue et les aide à évaluer leur progression dans l'acquisition des compétences professionnelles.
- La compétence relation-communication : le tuteur recueille les informations nécessaires au suivi de l'apprenant auprès des professionnels de proximité, il est l'interface entre le Maître de stage, l'équipe pluridisciplinaire et le formateur référent du stage.
- La compétence organisationnelle : le tuteur en accord avec le Maître de stage réfléchit à créer des conditions optimales d'acquisition des compétences, (organisation d'un parcours, choix de situations de soins en respectant les paliers d'apprentissage, mise à disposition des ressources du service...)

CONTENU

- Référentiels professionnels (d'activités, de compétence, de formation)
- Outils de suivi et d'évaluation (Port Folio, feuilles de stage, bilans intermédiaires...)
- Approches et méthodes pédagogiques (analyse de pratiques, réflexivité, débriefing de situations professionnelles, laboratoire de simulation, observation et évaluation formative)
- Élaboration de situations emblématiques, création d'outils d'accompagnement, de progression, recherche documentaire, techniques d'entretien d'évaluation, de positionnement.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Questionnaire de pré formation
- Questionnaire post formation

Les plaies chroniques : stratégies thérapeutiques et soignantes au quotidien

N° DPC 2025 : 17082325001 – 2026 session n° : 26.004

CONTACT

Tél. : 05.87.49.33.31

Email : ifsi@ch-tulle.fr

Site internet : www.ifsitulle.fr

LIEU DE LA FORMATION

IFPS du Centre Hospitalier

Cœur de Corrèze

18, rue du 9 juin 1944

19000 TULLE

DUREE DE LA FORMATION

2 jours

DATES FORMATIONS

4 et 5 juin 2026

TARIF

400 € par participant

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION DE FORMATION

16 personnes

PUBLIC CONCERNE

Infirmier

INTERVENANTS

- Cadre de santé formateur – IFSI Tulle – Diplôme Universitaire Plaies et cicatrisations
- Infirmière libérale - Diplôme Universitaire Plaies et cicatrisations
- Médecin
- Diététicienne

ORIENTATIONS PRIORITAIRES VISEES

- Infirmier : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies chroniques et complexes

CONTEXTE

La prévalence des plaies chroniques avoisine 2 millions de personnes en France ; un chiffre en constante augmentation, le vieillissement de la population étant un facteur de risque majeur d'apparition et de chronicité. Ces plaies chroniques sont responsables d'une part d'une diminution de la qualité de vie des personnes du fait de leur retentissement douloureux et fonctionnel, de l'altération de l'image de soi (souffrance psychique), d'autre part d'une augmentation de la charge en soins et donc du coût de ceux-ci.

Ces constats s'imposent comme un véritable enjeu de santé publique et concernent l'ensemble des professionnels de santé.

Ainsi le rôle de l'infirmier est d'accompagner la prise en soins en favorisant la succession des différentes phases physiologiques de la cicatrisation et en évitant les facteurs endogènes et exogènes la retardant.

OBJECTIFS

- Comprendre l'importance de problème de santé publique
- Connaître les différentes plaies, reconnaître leurs caractéristiques et leur étiologie
- Connaître la physiopathologie des plaies chroniques
- Connaître les familles de pansement basées sur les données récentes de la science afin de proposer une thérapeutique adaptée à chaque patient
- Connaître les principaux protocoles thérapeutiques pour la prise en charge des plaies chroniques
- Améliorer les pratiques professionnelles afin d'optimiser la prise en charge des plaies chroniques
- Anticiper et reconnaître la douleur induite par les soins
- Améliorer la collaboration entre professionnels médicaux et paramédicaux

CONTENU

La formation est basée sur :

- Une pédagogie active et participative favorisant les échanges entre les participants à partir de leurs expériences
- Alternance d'apport théorique et de situations concrètes

Les supports pédagogiques :

- Vidéo, photographies, iconographie...
- Ateliers : matériel, détersion mécanique

EVALUATION DE LA FORMATION

- Questionnaire de pré formation
- Questionnaire post formation

Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant 2021

CONTACT

Tél. : 05.87.49.33.31

Email : ifsi@ch-tulle.fr

Site internet : www.ifsitulle.fr

LIEU DE LA FORMATION

IFPS du Centre Hospitalier
Cœur de Corrèze
18, rue du 9 juin 1944
19000 TULLE

DUREE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures)

DATES FORMATIONS

1^{ère} session :

28 – 29 et 30 avril 2026

2^{ème} session :

~~29 – 30 septembre et 1^{er} octobre~~
2026

Modification des dates : 6 – 7 et 8
octobre 2026

TARIF

360 € par participant

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION DE FORMATION

16 personnes

PUBLIC CONCERNE

Aides-soignants diplômés avant
2021

PRE-REQUIS

Être titulaire du diplôme d'aide-
soignant

INTERVENANTS

Equipe pédagogique de l'IFPS

CONTEXTE

L'Arrêté du 26 février 2025, relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat d'aide soignants de 2021, détermine les conditions et le contenu de cette formation.

Article 1er : « L'aide-soignant titulaire d'un diplôme délivré avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 et souhaitant actualiser ses compétences conformément au programme de formation de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, peut suivre la formation dont les modalités et les objectifs pédagogiques sont fixés en annexe du présent arrêté »

Article 2 : « Une attestation est délivrée par l'organisme de formation à l'aide-soignant formé en application de l'article premier. Conformément aux critères d'évaluations fixés en annexe, l'attestation d'acquisition des compétences est délivrée si les évaluations des trois modules sont validées. En cas d'absence de validation, l'aide-soignant se verra délivrer une attestation de suivi de formation »

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Former les aides-soignants, diplômés avant le 10 juin 2021, aux nouveaux actes professionnels tel que définis dans le référentiel d'activités de la formation d'aide-soignant (Arrêté du 10 juin 2021).
- Permettre aux professionnels de pratiquer en ateliers cliniques afin de développer leurs habilités pour les actes professionnels dispensés dans cette formation.
- Actualiser les compétences aides-soignantes grâce à la mobilisation en situations cliniques.
- Evaluer les compétences acquises au cours de la formation.

PROGRAMME, CONTENU ET PROGRESSION PEDAGOGIQUE

Notre offre de formation propose une approche pédagogique centrée sur l'apprenant et en lien direct avec les situations professionnelles qu'il est amené à rencontrer.

Le choix d'une pédagogie active, qui mobilise à la fois les connaissances antérieures de chaque stagiaire et ses acquis professionnels, favorise la montée en compétence tout au long de la formation. Les interactions au sein du groupe de stagiaires, sollicitées et soutenues par les formateurs, permettent une co-construction des savoirs et une meilleure intégration personnelle.

Le programme est structuré en 3 modules (A, B et C) sur trois jours de formation en présentiel, en continu (21h). Il favorise la continuité des apprentissages et l'assimilation des notions. Il permet également d'optimiser chacune des séquences par les apports théoriques en lien avec les ateliers cliniques réalisés.

Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, adapter ses activités en fonction de l'âge et du lieu de prise en soins (1 jour).

Objectifs :

1. Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne ;
 - Recueil de glycémie par captation capillaire.
 - Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire.
 - Mesure de la fréquence respiratoire, de la saturation en oxygène.
2. Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes ;
3. Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude.

Contenu :

1. Rappels anatomie/physiologie en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021 ;
2. Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne ;
3. Identification d'une donnée anormale ou d'un risque ;
4. Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant ;
5. Traçabilité des données avec exactitude.

Modalités d'évaluation :

1. Pratique simulée en lien avec les mesures de paramètres cités ci-dessus.
2. Étude de situation en lien avec le raisonnement clinique.

Critères d'évaluation :

1. Conformité des modalités de recueil des données ;
2. Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent ;
3. Pertinence des actions et transmissions réalisées.

Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster (1 jour).

Objectifs :

1. Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aigüe en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri professionnelle à partir de l'évaluation de la situation ;
 - Pose de suppositoire pour l'aide à l'élimination.
 - Application de crème et de pommade.
 - Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique.
 - Réalisation d'aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé non inflammatoire.
 - Changement de lunettes à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre.
 - Lavage oculaire, instillation de collyre.
 - Application de crème et pommade.
2. Evaluer la qualité du soin réalisé ;
3. Identifier les éléments à réajuster ;
4. Réajuster son intervention.

Contenu :

1. Réalisation des soins en situation simulée.

Modalités d'évaluation :

1. Evaluation des compétences acquises au décours des pratiques simulées avec échange sur la qualité du soin réalisé.

Critères d'évaluation :

1. Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques ;
2. Analyse de la qualité du soin réalisé.

Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates (1 jour).

Objectifs :

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle ;
2. Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter ;

3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle ;
4. Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.

Contenu :

1. Analyse de situation à partir de cas cliniques issus de la pratique professionnelle.

Modalités d'évaluation :

1. Étude de situation.

Critères d'évaluation :

1. Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités ;
2. Repérage des situations à risque ;
3. Pertinence des mesures de prévention proposées.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Ateliers cliniques et activités simulées : Ce sont des temps de travaux pratiques en groupe restreint qui visent l'apprentissage d'une gestuelle et mettent l'accent sur les savoir-faire à partir de cas cliniques.
- Apports théoriques pour chaque acte professionnel pratiqué en lien avec les différentes fonctions mobilisées.
- Etude de situations cliniques en groupe restreint. Participation active des stagiaires.

SUIVI DE L'EXECUTION ET EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

- Feuilles de présence
- Tests de positionnement en début et fin de formation.
- Evaluation des stagiaires lors des ateliers cliniques, des activités simulées et l'analyse de situations permettant la validation des modules A B et C.
- **Attestation d'acquisition des compétences délivrée par l'organisme de formation si les évaluations des trois modules de formation sont validées.**
- Attestation de suivi de formation délivrée par l'organisme de formation si non validation de l'un des trois modules de formation.
- Formulaire d'évaluation de la formation par les stagiaires et les formateurs.

Pôle Formation continue
FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Mail : ifsi@ch-tulle.fr

Courrier : IFSI - 18 rue du 9 juin 1944 - BP 117 - 19000 TULLE

Formation choisie

Intitulé de la formation :

Date(s) souhaitée(s):

Vos Coordonnées

Mme, M. : Nom de naissance :

Prénom :

Né(e) le : Ville de naissance et N° département :

(Joindre une copie de la pièce d'identité en cours de validité-obligatoire)

N° ADELI : *(Si formation tutorat infirmier, joindre copie du diplôme d'état)*

N° Tel fixe : N° Tél Portable :

Adresse personnelle :

.....

Adresse mail personnelle (Obligatoire) :

Statut : Fonctionnaire titulaire
 Fonctionnaire stagiaire
 Contractuel fonction publique
 Autre (préciser)

Profession : diplôme IDE
 diplôme AS
 Autre (préciser) :

Etablissement d'exercice et service :

Adresse de l'établissement

.....

.....

Conditions de prise en charge des frais de formation :

Je m'engage à régler moi-même le montant de la formation sur présentation d'une facture

Je demande une prise en charge de la formation à l'organisme ou à l'entreprise désignée ci-dessous (destinataire de la convention de formation) :

NOM :

ADRESSE :

Code postal - Ville :

PERSONNE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION :

Pour toute information complémentaire appeler le secrétariat de l'Institut : 05.87.49.33.31